

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1942

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 13

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« donne lieu à un enregistrement »

les mots :

« est enregistré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.